



Separtion du domicile conjugal

Par **borisbo**, le **07/08/2015** à **15:52**

Bonjour,

Séparé depuis trois mois et propriétaire d'une maison en cour de remboursement.

Nous avons décidés à l'amiable de mon départ du domicile conjugal.

Ainsi je lui laisse l'intégralité de la jouissance de la maison et de son contenu le temps de réflexion sur la reprise du prêt ou la vente de la maison.

En échange mon ex-concubine s'engage moralement a ne pas me demander de remboursements d'échéances du prêt jusqu'à la reprise ou la vente de la maison.

Il me semble que l'on peut trouver un document permettant de se protéger l'un et l'autre et qui fait office de contrat à l'amiable.

En vous remerciant de ce que vous pouvez faire pour moi.

Merci